

Arrêté du 18 février 2019 fixant pour l'exercice 2019 le montant de la subvention versée à l'Etablissement français du sang

18/02/2019

Un arrêté du 18 février 2019 fixe à quarante millions d'euros le montant de la subvention versée à l'Etablissement français du sang pour l'exercice 2019.